



ASSOCIATIONS  
& COLLECTIVITÉS

**MAIF**

☎ 03 83 39 76 46

✉ Groupe MAIF Gestion spécialisée 79018 Niort cedex 9

🌐 05 49 26 59 95 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

Sociétaire n°: 2277412 D

JEUNESSE AU PLEIN AIR SIEGE  
21 RUE D ARTOIS  
75008 PARIS

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE  
Contrat Risques Autres Que Véhicule A Moteur  
des Associations & Collectivités  
Année 2016**

La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 Boulevard Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX - atteste que JEUNESSE AU PLEIN AIR SIEGE a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 2277412 D, à effet du 01 janvier.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre.

Le contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise : y compris lors de l'organisation de la campagne de solidarité

**➤ Plafond de la garantie "Responsabilité civile"**

- Dommages corporels..... 30 000 000 €/sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs..... 15 000 000 €/sinistre
- La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à..... 30 000 000 €/sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs..... 50 000 €/sinistre
- Responsabilité civile "produits" y compris intoxication alimentaire..... 5 000 000 €/année d'assurance
- dont frais de retrait..... 1 000 000 €/année d'assurance
- Atteintes à l'environnement..... 5 000 000 €/année d'assurance

**➤ La garantie est applicable sans franchise**

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

**MAIF**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
Entreprise régie par le code des assurances

RCPR



Fait à Nancy, le 20/11/2015  
Le Directeur délégué : Jean-Marc WILLMANN